



À Monsieur le **Procureur de la République de Grenoble**
Parquet, Palais de Justice, pl. Firmin Gautier, 38 000 Grenoble

Monsieur le Procureur,

Je soussigné René FORNEY, né le 5 novembre 1954 à Nîmes (30), demeurant 4 ch. Montrigaud 38000 Grenoble, déclare porter plainte (et me constituera partie civile) contre M. Jean-Marie DEJEAN et complicités **pour harcèlement, subornation de témoin d'un suicide contesté.**

Des éléments nouveaux me confortent à signaler à nouveau ce que je déclare depuis 2004 à propos d'un suicide suspect. En rassemblant les données, cela devient de plus en plus plausible et devrait être soumis à une enquête puis à l'appréciation de l'intime conviction de jurés d'assises.

Déjà en 2004, nous étions plusieurs à nous questionner si c'était **uniquement** par mes enquêtes, mes publicités, mes courriers aux institutions que Bruno CWIKOWSKI ancien commissaire de police révoqué et son compère Jean-Bernard CHOUTEAU avaient été arrêtés condamnés, et, au même moment ses relations d'affaires René ESPENON huissier était condamné, Louis DEGACHE notaire était radié...

En 2004, j'allais voir Marie Hélène FERDIN alors épouse de M. CWIKOWSKI pour me renseigner sur le notaire Yves DESCHAMPS (Mis en contact avec mon ex épouse Mme RAYMOND par les associés à M. CWIKOWSKI) qui organisait ma dépossession suite à un pot de vin de 80.000 euros. J'avais trouvé la publication officielle du Conseil Général de l'Isère où **Mme FERDIN était à la direction juridique des marchés et du patrimoine avec une délégation de signature d'André VALLINI. Cela m'était paru louche car M. CWIKOWSKI avait sa société ECL de services aux collectivités locales** où y étaient sa nouvelle compagne, son frère policier à Toulon et le notaire DEGACHE. C'était curieux qu'un commissaire révoqué pour faux en écriture privée ait son épouse à la direction juridique du patrimoine au Conseil Général.

Donc en 2004 avec un ami, nous nous sommes rendus au Conseil Général où ont nous a orienté au bureau de Mme FERDIN. Là, par une employée qui occupait le bureau de la défunte j'apprenais avec stupeur que Mme FERDIN s'était suicidée parce que : « *son conjoint la faisait cocue* ». Devant elle, c'était si peu crédible que je me suis exclamé : « *Elle s'est suicidée ou on l'a suicidée ?* ». **Un suicide deux mois avant l'arrestation de son époux.** Des employées de ce service m'ont dit que celle qui venait de m'informer était l'ex collaboratrice de M. CWIKOWSKI ! Mes écrits sont publics depuis 2003, et, dès 2005 je les ai communiqués plusieurs fois à la justice : <http://www.victime-ripou.com/conclu-pc.htm>

Par écrit, j'avais interrogé M. VALLINI alors avocat et Président du Conseil Général sur cette étrangeté, pour seule réponse j'avais obtenu qu'elle fût effectivement à la direction juridique sans fonction de décision.

J'avais relancé M. VALLINI de vive voix en personne lors de ses dédicaces de son livre sur l'affaire OUTREAU pour des précisions : aucune réponse. À Voiron, pour nous éviter il a écourté ses dédicaces à notre arrivée car nous étions plusieurs à lui demander son avis sur ce suicide de cette employée dont l'époux était révoqué de la police pour faux en écriture privée en facturant les travaux de sa maison sur le dos du commissariat et revendait les fichiers de la police. Ses services aux collectivités locales nous intriguaient, mais M. VALLINI a choisi la fuite !

Août 2020 ce suicide douteux renaît de ma mémoire et de mes écrits car j'ai l'impression que Me DEJEAN successeur d'André VALLINI se venge ou tente une subornation de témoin !

Il y a plus de 600 avocats à Grenoble et c'est lui qui m'attaque avec des faux.

En effet, le 6 août 2020, sur des actes récupérés au cabinet de l'huissier Henri MAZAGHRANI avec trois témoins qui m'accompagnaient à l'étude, je découvre que c'est Jean-Marie DEJEAN avocat (ayant récupéré l'adresse et le numéro de téléphone du cabinet d'André VALLINI) qui a établi des actes nuls à mon insu (Il y exploite un arriéré douteux de 503,62 euros de charges) Malgré mon paiement de 2.000 euros, cela permet mon harcèlement pour la deuxième année consécutive de Mme MADORE de l'agence immobilière ESPACE ATYPIQUE en concertation

avec le syndic ORALIA FAURE Immobilier. En ayant multiplié par dix mes charges, ils demandent aux copropriétaires de voter la vente à 20.000 euros de mon appartement malgré le signalement de ces nullités évidentes :

- 1) Nuls pour la prise de connaissance le 6 août 2020 de jugements datant du 18 septembre 2019 et du 4 décembre 2019, soit plus de six mois après leur prononcé sans que j'aie eu la moindre possibilité de recours.
- 2) Nuls pour les déclarations mensongères de l'huissier qui prétend avoir vu le nom « Forney » sur la boîte aux lettres au 40 av. Romain Rolland à Saint Martin d'Hères alors que ce nom n'y figure plus depuis au moins 2018, là aussi de nombreux témoins et photos.
- 3) Nuls vu l'affirmation que j'habitais encore en 2019 avec mon ex-épouse au 40 av. Romain Rolland alors que nous sommes séparés depuis 1998 et divorcés depuis 2003.
- 4) Nuls pour la déclaration de la fausse adresse dans les actes contre mon ex-épouse et moi au 40 av. R. Rolland à St Martin d'Hères en 2019 où aucun FORNEY n'y habite.
- 5) Nuls pour la signification de deux jugements de 2019 à l'adresse 40 av. R. Rolland à St Martin d'Hères alors que depuis 20 ans le syndic m'envoie les convocations aux Assemblées Générales au 4 ch. Montrigaud à Grenoble.
- 6) Nuls parce que les deux personnes (qui ont commandé ces procédures) Mme MADORE et Mme CHEVASSUS savent très bien que j'habite le même immeuble qu'elles, au 4 chemin Montrigaud, nous partageons quotidiennement les mêmes lieux communs, on se rencontre régulièrement aux AG de la copropriété.
- 7) Nuls donc pour tous les frais indus affectés au compte de charges de René FORNEY après 2018.

Avocat depuis 2006 à Grenoble Monsieur J. M. DEJEAN successeur au cabinet VALLINI ne pouvait ignorer les actions de René FORNEY qui publie sur internet des dérives de certains de ses confrères, il a donc établi intentionnellement des rédactions qu'il savait fausses.

Les faux de Me DEJEAN me rappellent que Mme Stéphanie PIOCH des urgences a confirmé **que deux sont faux sur les trois certificats du Dr Laurent BELLANGER** : <http://www.victime-ripou.com/appelcwik/plaintecoups/101pioch.htm> obtenus pour M. CWIKOWSKI pour couvrir mes six jours d'ITT suite à mon tabassage en sortie d'audience le 4 avril 2006, où j'étais partie civile alors qu'il était condamné à deux ans ferme pour corruption en première instance. (Affaire 03/50404, 2490-CJ Aud. appel 1ère Ch. Correct. 4/04/06). À la sortie de cette audience sur le parvis du Palais de justice, en présence de cinq témoins Mme ARNAUD a filmé M CWIKOWSKI fonder sur notre groupe puis me rouer de coups. M DESCOURS est intervenu alors que j'étais (64 kg) encore frappé au sol, évanoui, et, à son tour a été roué de coups par cet enseignant de karaté. Victimes, nous avons été traités comme coupables et condamnés à cause de faux certificats.

Cette facilité déconcertante à obtenir des faux certificats médicaux aurait pu l'être aussi pour le suicide suspect de Mme FERDIN son épouse. Se sachant « cocue » par Angela PANZARELLA (ex GANTIN), elle pouvait présenter un danger par son savoir à son poste clé à la direction juridique au Conseil Général.

En plus de mes signalements, était-elle la cause de l'arrestation de M. CWIKOWSKI et de ses collaborateurs ? L'aurait-elle menacé de parler de ses activités avec la direction juridique du patrimoine ?

Cette plainte sera ici : <http://www.victime-ripou.com/suicide-ferdin-douteux.html>

Cette publication est : 1) Pour inciter les autres témoins à s'exprimer pour compléter l'enquête 2) Pour éviter d'autres représailles à mon encontre comme des certificats de paranoïa sollicités à une médecin de garde à vue en cinq minutes comme celui d'Isabelle NAHMANI accompagné de faux PV de police et des menaces exécutées (14 mois) de me replacer en prison au prétexte outrage si je ne ferme pas mes sites internet.

Je vous remercie de m'informer des suites données à ce dossier et reste à votre disposition.

Veuillez, agréer Messieurs le procureur mes respectueuses salutations.

Pièces : Liste et ma lettre au syndic du 26 accompagnée des faux en causes écrits par Me DEJEAN et témoignages

Pièces jointes à la plainte DEJEAN pour subornation de témoins ...

- 1) Première page et page 9 d'ORALIA envoyées au 4 chemin Montrigaud (Convocation à l'assemblée des copropriétaires au 2 septembre 2020).
- 2) Chèque 2000 euros à ORALIA de J. P. BESSON pour René FORNEY.
- 3) Deux ordonnances et acte de signification de l'huissier MEZAGRANI à St Martin d'Hères, obtenues le 6 août 2020 en présence de trois témoins.
- 4) Pas de FORNEY au 40 av. Romain Rolland 38400 Saint Martin d'Hères
La photo de la boîte aux lettres de l'occupant M. LICITRI depuis septembre 2019 remplaçant M. SARELS entré le 1^{er} août 2018.
- 5) Attestation de M. Pierre-Marie DESCOURS avec lequel nous avons rencontré M. SARELS concernant le 40 Romain Rolland à SMH et l'absence de nom « FORNEY ».
- 6) Attestation de M. Thomas SARELS concernant l'absence de nom « FORNEY » lors de son occupation des lieux en 2018 et 2019.
- 7) Attestation de M. OUATELI concernant l'absence de nom « FORNEY » lors de ses passages 40 Romain Rolland à SMH de 2018 à 2020.
- 8) Attestation de M. LAMBERT présent le 6 août 2020 chez l'huissier MEZAGRANI lors de la remise du document pièce 3.
- 9) Attestation de M. OUATELI présent le 6 août 2020 chez l'huissier MEZAGRANI lors de la remise du document pièce 3.
- 10) Dénigrement de M. FORNEY par ORALIA pour l'AGO du 21 avril 2021 page 11 à 14 (sur 41)
- 11) Lettre à ORALIA en RA du 26 mars 2021 en copie MEZAGRANI
- 12) Responsable qualité CHU à propos des trois faux du Dr BELLANGER
- 13) Les trois faux certificats médicaux du docteur Laurent BELLANGER
- 14) Dénigrement d'Isabelle NAHMANI
- 15) Première page des convocations aux AG au 4 chemin Montrigaud Grenoble 2018 à 2012

